

Sciences, Technologies, Santé Mention Ingénierie de la Santé

RNCP27073 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	201, 331p, 326t
Code(s) ROME	K1404, H1102, K1802, M1403, M1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/01/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours solutions techniques et socio-économiques pour l'autonomie des personnes

Ce professionnel exerce les activités suivantes :

Au niveau des territoires :

- - Il met en place des solutions en réponse aux besoins exprimés par les territoires (Région, département, communauté de communes...) en termes de politique dans le domaine de la prise en charge de la perte d'autonomie
- - il évalue les besoins pour proposer, dans le cadre d'un plan de déploiement de territoire, des solutions globales incluant les paramètres techniques, technologiques, sociaux, médico-sociaux et financiers

Au niveau des utilisateurs :

- - il évalue les besoins individuels de la personne en perte d'autonomie en termes de solutions techniques et socio-économiques
- - il établit le cahier des charges en termes de services individualisés (services et e-services) et d'aménagement technique du cadre de vie à apporter à la personne
- - il met en place des systèmes décisionnels d'assistance
- - il pense des scénarii adaptés à la personne dépendante et/ou aux familles

Dans les deux cas :

- - il met en application les réglementations en matière sociale, socio-médicale ainsi que la réglementation de l'habitat
- - il est un interlocuteur privilégié de tous les acteurs du tissu socio-économique des territoires, des acteurs institutionnels sociaux et économiques ainsi que du système hospitalier
- - il pilote l'ensemble des acteurs du projet (équipementiers, opérateurs de télécommunications, prescripteurs, soignants, proches, organismes payeurs...), de l'appel d'offre jusqu'à la mise en place technique et le suivi
- - il recueille les données de retour d'expérimentation
- - il assure le suivi de la prise en main des systèmes techniques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'objectif du diplômé est d'être reconnu comme expert central auprès des équipes pluridisciplinaires mises en place par les institutionnels prescripteurs et prestataires et industriels nationaux et internationaux. Le diplômé maîtrise des notions techniques et médico-sociales de coordination liées aux politiques de prise en charge de la perte d'autonomie, principalement dans l'objectif du maintien à domicile de la personne. Il exerce son métier dans le respect de l'éthique, du projet de vie de la personne et des réglementations légale et conventionnelles (aides sociales, réglementation sur l'accessibilité de l'habitat, système médico-social français,...).

Il est capable de :

Au niveau des territoires :

- - identifier et comprendre les besoins exprimés par les territoires en termes de politique dans le domaine de la prise en charge de la perte d'autonomie
- - analyser, qualifier et quantifier les besoins pour proposer, dans le cadre d'un plan de déploiement de territoire, des solutions globales incluant les paramètres techniques, technologiques, sociaux, médico-sociaux et financiers

Au niveau des utilisateurs :

- - identifier et comprendre les besoins individuels de la personne en perte d'autonomie avec comme indicateurs son niveau de dépendance, les caractéristiques de son habitat et de son lieu de vie, son mode de vie, sa catégorie sociale, son projet de vie, son niveau d'acceptance de la technologie, son environnement social et familial
- - traduire les besoins analysés et la situation de la personne en termes de services individualisés à apporter (services et e-services) et d'aménagement technique du cadre de vie
- - définir le degré de mise en place d'un système décisionnel d'assistance en lien avec les services à gérer et l'équipement de l'habitat proposé
- - proposer à la personne dépendante et/ou aux familles des scénarii adaptés à leurs attentes et à leur niveau de dépendance présent et à venir

Dans les deux cas :

- - connaître la réglementation en matière sociale, socio-médicale ainsi que la réglementation de l'habitat
- - avoir connaissance du tissu socio-économique des territoires concernés
- - avoir connaissance du fonctionnement des acteurs institutionnels sociaux et économiques ainsi que du système hospitalier
- - organiser et coordonner les acteurs du projet (équipementiers, opérateurs de télécommunications, prescripteurs, soignants, proches, organismes payeurs...), de l'appel d'offre jusqu'à la mise en place technique et le suivi
- - valider et vérifier le respect des cahiers des charges des différents intervenants
- - mettre en place des procédures et méthodes de retour d'expérimentation de la part des territoires
- - assurer le suivi de la prise en main des systèmes techniques
- - analyser les données recueillies pour en déduire des ajustements des modèles d'intervention médicaux, sociaux, médico-sociaux, pour la prescription, le financement, et la mise en place et le redéploiement des projets à l'échelle des territoires
- - prévoir l'évolutivité et l'évolution

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs d'activités concernés sont ceux :

- - de l'amélioration technique de l'habitat pour le maintien de l'autonomie,
- - des technologies pour l'habitat intelligent,
- - de l'intervention sociale et des services à la personne,
- - de la sécurité des biens et des personnes,
- - du déploiement des technologies pour le MAD & HAD à la dimension de l'individu et des territoires,
- - de l'innovation en santé,
- - de la domotique avancée,
- - de la e-santé et de la télémédecine.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois visés s'inscrivent donc dans les services de la coordination, de l'intervention sociale et de l'assistance à la personne par des technologies et les services, de la télésanté et e-santé. Les métiers concernés devraient pour un nombre important conduire à la création de mini-entreprises de type audit et consultance labellisées auxquelles les collectivités territoriales s'en remettront.

Ce professionnel se positionne au niveau ingénieur et peut prétendre aux types d'emplois suivants :

- - consultant technique en solutions de systèmes d'assistance pour l'habitat intelligent
- - conseiller expert en études, coordination et mise en place de solutions techniques individualisées pour la perte d'autonomie
- - conseiller expert auprès des collectivités locales pour le déploiement, le suivi et l'évaluation des projets de territoire pour la perte d'autonomie
- - conseiller en économie sociale et solutions globales pour la perte d'autonomie
- - spécialiste des systèmes de services à la personne à distance (téléassistance, télé médecine, e-services),
- - responsable de bureau d'étude pour le développement de nouvelles solutions techniques intelligentes pour le maintien à domicile
- - responsable recherche pour le développement industriel de nouvelles solutions technologies intelligentes
- - spécialiste en équipements des e-technologies et de la domotique pour l'habitat
- - chargé, au sein d'établissements mutualiste et de la bancassurance de définir des produits de financement adaptés et accompagnés pour les personnes en perte d'autonomie,
- - chargé, au sein d'établissements médicaux divers (hôpitaux, centres de rééducation, MDPH...) du déploiement des e-technologies pour les personnes en perte d'autonomie,
- - responsable de marché dans le secteur des nouvelles technologies de la communication, des équipements domotiques et des services et e-services à la personne associés
- - chargé d'affaires
- coordinateur architectural en intégration du bâtiment ergonomique et esthétique pour l'architecture et l'aménagement intérieur, spécialiste de la réglementation sur l'accessibilité
- - médiateur auprès des utilisateurs et des installateurs
- - conseiller expert et formateurs auprès des installateurs techniques et artisans, TPE, PME des secteurs de l'habitat et technologies pour l'habitat

Les compétences à la fois spécifiques à la problématique de l'autonomie et transverses à tous les domaines la concernant permettent des débouchés dans la recherche qui concerne la "silver economy" au sens large dans les secteurs technologiques, sociaux, socio-médicaux et socio-économiques.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 746 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques · tension 4/5 (Élevée) L5X93 — Chargés d'études socio-économiques · tension 3/5 (Modérée) M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information · tension 5/5 (Très élevée) R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	38 156
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	2 %

Familles professionnelles (FAP)

L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques
L5X93 — Chargés d'études socio-économiques
M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information
R2X80 — Attachés commerciaux
R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) si l'ingénierie est prévue à cet effet

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Possible pour tout ou partie du diplôme en VAE (jury composé de trois enseignants chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002))

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/01/2020

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP22157

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.unilim.fr

www.usherbrooke.ca

www.ubi.pt/

<http://old.tusur.ru/fr/>

<http://www.unilim.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27073/>